FOIRE D'AUTOMNE Rémalard-en-Perche

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM OU RAISON SOCIALE :_____

ADRESSE :_____

CODE POSTAL :_____ ***VILLE :***_____

TELEPHONE :_____ ***MAIL :***_____

PIECE D'INDENTITE OBLIGATOIRE : NÉ*(E) LE* _____***À***_____

Carte d'identité ☐ **Permis** ☐ **Passeport** ☐
NUMÉRO……
DÉLIVRÉ LE ……/……/…… **PAR** ……

POUR LES COMMERCANTS (fournir une copie des documents et une attestation de RC)
Registre du commerce ☐ **Registre des métiers** ☐
N°……**LIEU**……
N° Siret…… **code APE**……

Désignation des marchandises proposées lors de la bourse

PIECES NEUVES	**AUTO/MOTO ANCIENNES**	**CYCLO/MOBYLETTES**	**MOTOS ANCIENNES**	**DOCUMENTTATIONS**
QUADS/KARTS	**ACCESSOIRES** **VETEMENTS**	**PIÈCES DETACHEES AUTOS ANCIENNES**	**PIECES DÉTACHÈES MOTOS ANCIENNES**	**OUTILLAGES**

En intérieur, des tables de 2m peuvent être fournies, merci de signaler le nombre……
En intérieur, le sol et les tables devront être protégés de toutes salissures

Tarif désignation	**Quantité**	**Prix unitaire**	**TOTAL**
NOMBRE DE METRES EN EXTERIEUR (mini 3 mètres)		**3 €/m**	
NOMBRE DE METRES EN INTERIEUR (mini 3 mètres)		**5€/m**	
VENTE DE VÉHICULES		**5€**	
		TOTAL	

CHÈQUE DE RÉGLEMENT A L'ORDRE DU COMITE DE LA FOIRE D'AUTOMNE

23 rue de l'église 61110 REMALARD EN PERCHE

NOM …… PRENOM……

Je m'engage à respecter le règlement

Fait le …… A…… Signature

INFORMATIONS

- Accueil des exposants à partir de 6h30.
- Ouverture au public de 7h à 18h
- Le prix du mètre linéaire est fixé à l'extérieur à 3 € le mètre et à l'intérieur à 5 € le mètre (3 mètres minimums)
- La largeur permet de mettre le véhicule de l'exposant en extérieur, toutefois aucun véhicule ne peut être exposé en intérieur !
- Pour la vente d'un véhicule le prix forfaitaire est fixé à 5 € par véhicule !

REGLEMENT

LE COMITE DE LA FOIRE D'AUTOMNE:

- Se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute candidature sans avoir à justifier sa décision.
- Attribut les emplacements après inscription et paiement par le demandeur.
- Décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel d'un exposant.
- Ne tolèrera aucun emplacement en dehors du périmètre de la bourse d'échange.

L'EXPOSANT S'ENGAGE

- À respecter les horaires de la manifestation
- À respecter toutes les consignes données par l'organisateur
- À respecter les lieux mis à disposition
- À laisser l'emplacement propre lors de son départ (aucun déchet ne pourra être laissé sur place)
- À ne pas circuler dans l'enceinte de la bourse pendant les heures de présence du public lors de la manifestation, avec son véhicule.
- À ne pas sous-louer son emplacement.

Le non respect de ce règlement expose le contrevenant à son expulsion immédiate et sans remboursement ni de versement d'indemnités.

Des poubelles de tri sélectif seront à votre disposition sur le site

Le paiement du droit d'inscription vaut acceptation du règlement